

AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière que :

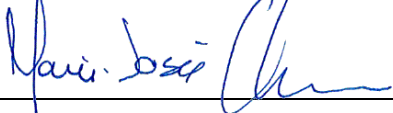
Le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie statuera sur une demande d'autorisation d'un usage conditionnel, lors de la séance ordinaire, qui se tiendra le 6 mai 2024, à 19 h, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame.

La demande présentée par *Mont Atoca* a pour but d'obtenir l'autorisation de charger et de transporter, à partir de 4 h du matin au lieu de 7 h, la matière granulaire empilée sur le lot 6 217 818 situé à l'intersection du rang Saint-Antoine Ouest et du chemin de Lavaltrie.

Prenez avis que toute personne intéressée peut se faire entendre, relativement à cette demande, lors de la séance du conseil municipal, le 6 mai 2024.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 18 avril 2024.



Marie-Josée Charron, greffière